

LE PERÇAGE DU BOIS

I- Généralité :

L'action d'une **mèche** s'exerce en tous sens par rapport aux fibres. L'outil assez complexe, sera conçu selon la qualité du travail à obtenir ; sa longueur, de **120 à 200 mm**, est normalisée en fonction du diamètre et du type; il doit, en tout cas, comporter :

a) En vue d'un travail net, un ou deux couteaux traçeurs pour trancher les fibres à la manière de grains d'orge.

b) Une ou deux lames pour détacher les copeaux dont l'action suivra elle des coteaux traçeurs. Leur angle d'attaque sera de **45°** et leur angle de bec de **25 à 35°** environ.

c) En vue d'éviter les déviations en matière peu homogène, une pointe centrale, pivot du mouvement circulaire de l'outil en travail.

d) En vue d'une grande précision de travail, un corps cylindrique du diamètre du trou percé, qui servira de guide dès que le travail sera amorcé. Ce corps sera creusé de gorges en forme d'hélice à pas allongé, destinées à assurer l'évacuation des copeaux.

e) Dans le but de faciliter le travail, une pointe de centrage transformée en pointe conique Filetée à pas court. Cette pointe engagée dans la matière, à la façon d'une vis, permet une pénétration de la mèche, sans gros effort de pression de la part de l'opérateur.

f) En vue de son adaptation dans un porte-outil nécessaire à lui imprimer le mouvement circulaire (**vilebrequin**), une « **tête** » à section carrée, de mêmes dimensions normalisées pour tous les outils.

Une **mèche** fonctionne de façon satisfaisante :

- Si sa forme et sa conception correspondent au travail à exécuter.
- Si sa fabrication est précise et soignée.
- Si sa pointe de centrage, les traçoirs et les couteaux sont en bon état, et bien affûtés.
- Si le dégagement des copeaux est bien assuré.